

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire /
Loire-Atlantique Développement – SELA (cessionnaire)
**Projet de modification de la ZAC Pornichet Atlantique
sur le territoire de la commune de Pornichet**

Par arrêté préfectoral du 28 mai 2018 a été prescrite, **du vendredi 15 juin 2018 au lundi 16 juillet 2018 inclus**, en mairie de Pornichet, une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de modification de la ZAC Pornichet Atlantique (*changement de destination des tranches 3 et 4*).

Sur demande du commissaire-enquêteur, M. Jean-Paul CHRISTINY, Gendarme à la retraite et par arrêté préfectoral en date du 4 juillet 2018, la durée de l'enquête est prolongée d'une semaine, **soit jusqu'au lundi 23 juillet 2018 inclus**.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera déposé en format « papier », en mairie de Pornichet, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public.

Le dossier d'enquête pourra également être consulté sur un poste informatique en mairie de Pornichet.

Il sera également mis en ligne, pendant toute la durée de l'enquête, sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique à l'adresse suivante : <http://loire-atlantique.gouv.fr> (rubriques : *Publications / Publications légales / Enquêtes publiques*).

Le dossier sera accompagné des avis obligatoires des autorités administratives, notamment environnementales.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre « papier », déposé en mairie de Pornichet, où il sera tenu à sa disposition, aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public.

Celles-ci pourront également être adressées, par voie postale au commissaire-enquêteur, en mairie de Pornichet ou par voie dématérialisée à l'adresse suivante : **enquete.zac.pornichet@gmail.com** (*la taille des pièces jointes ne pourra excéder 3 Mo ; seuls les courriels reçus pendant le temps strict de l'enquête seront pris en compte*).

Les observations et propositions du public seront consultables sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique à l'adresse précitée.

Le commissaire-enquêteur assurera une permanence supplémentaire en mairie de Pornichet, **le lundi 23 juillet 2018 de 14h00 à 17h00**.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la préfète de la Loire-Atlantique, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, les rapport et conclusions de l'enquête seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique (<http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>) et mis à la disposition du public en mairie de Pornichet, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès des responsables du projet :

- *Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire – 4 avenue du Commandant l'Herminier- B.P. 305 – 44605 Saint-Nazaire cedex.*
- *La société Loire-Atlantique Développement – SELA (2 boulevard de l'Estuaire – CS 66207 – Île de Nantes – 44262 Nantes Cedex 2)*

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique du projet de modification de la ZAC Pornichet Atlantique ou une décision de refus motivée.